

SEANCE DU 22 AVRIL 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux du mois d'avril, le Bureau
exercice :
48 de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',
s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la
présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
48

Date de la
convocation :
15 avril 2026

Etaient présents : M. Anthony VADOT, M. Didier FRANCOIS, Aurélie GRAVALLON, Mme Mathilde CHALUMEAU, Mme Fabienne BUISSON, M. Vincent CAVALIERE, M. Bertrand RODOT, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. Sébastien MARTINET, M. Pierre VYON, M. Jean-Pierre DALOZ, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Mme Cécile GILLET, M. Jacques MOUGENOT, Mme Nelly RODOT, M. Robert CHASSERY, Mme Patricia TISSERAND, M. Gérald ROY, Mme Josette LETOUBLON, M. Guillaume BADET, Mme Hélène OGES, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, M. Stéphane BESSON, Mme Elise MYAT, M. Raphaël MOREY, Mme Carine CHEVAILLER, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Eric BERNARD, M. Didier LAURENCY, Mme Elodie BERNARD, M. David COLIN, M. Jean-Philippe LOYER, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Sylvie MARTIN, M. Patrice MARLIN, Mme Alexandra POURPRIX, M. Laurent VAIRET, M. Frédéric CANNARD, Mme Joan BOULEUX, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Secrétaire de séance : M. Vincent CAVALIERE

5.1 EXECUTIF

C2026-53 Election du Président sous la Présidence du doyen d'âge

Les règles applicables à l'élection du maire sont transposables à l'élection du Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Ainsi le déroulement de l'élection du Président sera présidé par le doyen d'âge de l'assemblée.

En vertu des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue à trois tours.

Aucun acte de candidature n'est requis.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue il est procédé à un troisième tour de scrutin.

Le Président doyen d'âge de la séance, Monsieur Jacques MOUGENOT, a demandé aux candidats de se déclarer.

Monsieur Anthony VADOT fait acte de candidature. Aucune autre candidature n'a été déclarée.

Après la désignation par le conseil communautaire de deux assesseurs, Madame Nelly RODOT et Monsieur Jean-Pierre DALOZ, le Président doyen d'âge a fait procéder à l'élection du Président à bulletin secret avec vote à l'urne.

Vu l'article L.5211-2' du Code général des collectivités territoriales en vertu duquel les règles applicables à l'élection du Maire sont transposables à l'élection du Président de la communauté de communes,

Vu l'article L.5211-9 précisant que le scrutin au cours duquel est désigné le Président est présidé par le doyen d'âge des membres du conseil de communauté,

Vu les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales relatifs à l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue à 3 tours,

Vu l'installation du conseil communautaire,

Vu le procès-verbal d'élection du président annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Le Conseil communautaire de la CC Bresse Louhannaise Intercom', après en avoir délibéré au scrutin secret,

PROCLAME Monsieur Anthony VADOT Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' et le DÉCLARE immédiatement installé.

Secrétaire de séance :
Vincent CAVALIERE

Date 29 avril 2026

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 29 avril 2026